

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada See herein for bid submission

instructions/ Voir la présente pour les instructions sur la présentation d→une soumission

NA Ontario

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 10th Floor, 4900 Yonge Street Toronto Ontario M2N 6A6

Title - Sujet Janitorial Cleaning Services de nettoyage et d'entret				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
W0113-20CS06/A		002		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
W0113-20CS06		2020-12-11		
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$TOR-024-7988				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No			N° VME	
TOR-0-43051 (024)				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin				
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Time EST			
on - le 2020-12-18	Heure Normale du l'Est HNE			
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Brewster, Shannon			tor024	
Telephone No N° de téléphone		FAX	No N° de FAX	
(647) 273-1369 ()			-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseu	ur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	signer au nom du fournisseur/
Signature	Date



Amd. No. - N° de la modif. 002 File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur tor024 CCC No /N° CCC - EMS No /N° VME

0113-20CS06 TOR-0-43051

MODIFICATION N° 002 DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER

La modification nº 002 de l'invitation à soumissionner vise à :

- 1) publier les questions et les réponses reçues en lien avec la présente invitation à soumissionner;
- 2) modifier l'invitation à soumissionner.

1) Les questions et réponses suivantes ont été fournies :

QUESTION 1:

« Le personnel doit-il porter un uniforme? »

RÉPONSE 1:

Les uniformes ne sont pas obligatoires, mais la BFC Borden a établi une norme vestimentaire que tout le personnel doit respecter.

QUESTION 2:

« Pouvez-vous fournir une liste à jour des produits de papier et des savons utilisés ainsi que leur utilisation? »

RÉPONSE 2:

Nous ne sommes pas en mesure de fournir les renseignements susmentionnés de l'entrepreneur, cependant, voici une liste des produits qui étaient utilisés lorsque les bâtiments étaient nettoyés par le MDN. Les renseignements liés à l'utilisation présentés ci-dessous se rapportent à 2015.

- Rouleau de papier hygiénique géant à deux épaisseurs Cascade Pro CCDB240 : 1 098 caisses
- Rouleau de papier hygiénique régulier à deux épaisseurs Cascade Pro CCDB180 : 3 336 caisses
- Mousse nettoyante pour les mains Deb Refresh Clear DEDCL1L : 592 caisses
- Essuie-tout blanc de 1 000 pi très résistant Scott KCI01000 : 2 122 caisses
- Essuie-tout brun de 350 pi à simple épaisseur Cascade Pro CCDH235 : 582 caisses
- Savon pour les mains sous forme de lotion Pink Mist AMZ42426 : 492 caisses
- Mousse nettoyante pour les mains Pro Series AMZ40590A : 244 caisses

QUESTION 3:

« Est-il possible de donner la superficie en pieds carrés des bâtiments pour les aires de réception ou les hangars qui ne font pas l'objet d'exigences en matière de nettoyage? »

RÉPONSE 3 :

Non, les appendices de l'invitation à soumissionner présentent en détail les attentes pour chaque bâtiment, et les exigences liées à la superficie en pieds carrés dans le cadre desquelles les soumissionnaires doivent présenter une soumission sont les mêmes. Nous pouvons confirmer qu'à l'appendice 1 de l'annexe 1, les éléments des lignes 38 à 44 et de la ligne 46 sont tous pourvus d'aires de réception ou de hangars qui ne doivent pas être nettoyés.

QUESTION 4:

« S'attend-on à retrouver le personnel pour lui demander d'ouvrir les bureaux lorsque ces derniers sont verrouillés? »

RÉPONSE 4:

Non, l'attente est que des horaires seront créés pour le nettoyage des bureaux, et si ces personnes sont absentes, cela ne se reflétera pas sur les fiches d'inspection pourvu que ce soit noté.

QUESTION 5:

« Y a-t-il une aire d'entreposage pour le matériel supplémentaire? »

Solicitation No. - N° de l'invitation W0113-20CS06/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W0113-20CS06

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

RÉPONSE 5:

Tous les bâtiments sont pourvus de salles d'entretien ménager et il y a des palettes dans deux des plus grands bâtiments aux fins d'entreposage de produits. Un espace peut être aménagé pour deux contenants, mais l'entrepreneur doit assumer tous les frais de location et les coûts engagés.

TOR-0-43051

QUESTION 6:

« Y a-t-il des exigences supplémentaires concernant le personnel qui procède au nettoyage des bâtiments en compagnie d'enfants? »

RÉPONSE 6:

Oui. Les noms de tous les membres du personnel qui procéderont au nettoyage des bâtiments T118, T126, T149, E182 et E123 doivent être fournis au responsable sur place. Nous effectuerons une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables pour ces personnes.

QUESTION 7:

« Le matériel de nettoyage, les produits chimiques ou l'entretien du matériel seront-ils fournis sur place? »

RÉPONSE 7:

Non. Le soumissionnaire retenu doit fournir tout le matériel de nettoyage et les produits chimiques, et assurer l'entretien de ce matériel. Le MDN peut affecter des personnes pour aider à livrer le matériel dans les bâtiments, au besoin, puisque certains bâtiments de la BFC Borden sont anciens et dépourvus d'ascenseurs ou d'accès pour chariots élévateurs.

QUESTION 8:

« Les bâtiments sont-ils pourvus de quais de chargement ou d'aires de réception aménagés de façon adéquate? »

RÉPONSE 8:

Non, il est fortement recommandé que vous possédiez un camion d'approvisionnement doté d'un montecharge.

QUESTION 9:

« Pouvons-nous demander une augmentation salariale dans la soumission puisque, comme je peux le constater, la prochaine augmentation ne se fera pas avant deux ans? Puis-je soumissionner avec une prime annuelle pour les travailleurs? »

RÉPONSE 9:

Tous les prix doivent être conformes à l'annexe B, et les tableaux fournis doivent être utilisés lors de la présentation d'une proposition financière.

QUESTION 10:

« Sommes-nous tenus d'avoir une liste des personnes qui travaillent dans des bâtiments différents? Pouvons-nous rencontrer les travailleurs pour organiser une réunion avant le début du contrat? »

RÉPONSE 10:

La façon dont le soumissionnaire retenu gère ses ressources en vertu du contrat lui appartient, y compris la tenue d'une réunion avant le début du contrat.

QUESTION 11:

« Combien de temps faudra-t-il pour payer la facture du mois en cours?

RÉPONSE 11:

En vertu de l'article 16 – Période de paiement du document 2035, Conditions générales, la période normale de paiement du Canada est de 30 jours.

QUESTION 12:

« Sommes-nous tenus de présenter la facture mensuelle et, le cas échéant, à quel moment (au début ou à la fin du mois)? »

Amd. No. - N° de la modif. 002 File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur tor024

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

RÉPONSE 12:

Toutes les factures doivent être présentées conformément à l'article 7.8 de la partie 7, et elles doivent être envoyées à la fin de chaque mois.

TOR-0-43051

QUESTION 13:

« La commission de l'entreprise sera-t-elle établie en fonction du mètre carré ou faut-il présenter une ventilation après le total des dépenses? »

RÉPONSE 13:

Les prix doivent être conformes à l'annexe B, et aucune disposition ne prévoit la ventilation des coûts.

QUESTION 14:

« Si tous les employés doivent être assurés, l'assurance sera-t-elle individuelle ou familiale? »

RÉPONSE 14

Selon les renseignements issus de la Loi sur les normes d'emploi présentés, il n'y a qu'une seule personne qui souscrit à un régime de soins de santé familial.

QUESTION 15:

« En ce qui concerne la présentation de la proposition, selon la partie 6.1(ii) [les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7— Clauses du contrat subséquent], est-il acceptable de proposer un candidat dont les antécédents criminels font l'objet d'une vérification et dont la demande pour l'obtention d'une cote de fiabilité a été présentée (et qui respecte les exigences)? »

RÉPONSE 15:

Aux fins de clarté, le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences en matière de sécurité décrites à la partie 7 à la date de clôture de la demande de soumissions. Le soumissionnaire retenu devra proposer des ressources qui satisfont aux exigences en matière de sécurité décrites à la partie 7 avant de pouvoir commencer les travaux. Une modification sera apportée à l'invitation à soumissionner aux fins de précision.

- 2) Modification de l'invitation à soumissionner :
- 2a. À la partie 6 de l'invitation à soumissionner, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences

Supprimer: Article 6.1(a), dans son intégralité

Insérer: (a) À la date de clôture de la demande de soumissions, les conditions suivantes doivent être remplies :

 (i) Le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'un organisme valide, comme indiqué à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.